



IES Business School

DOSSIER DE CANDIDATURE Pour étudiants HORS UE/EEE/Suisse

Ce document est interactif, n'hésitez pas à le remplir directement.

Photo

**BTS - BACHELOR - MASTÈRE 1 et 2 - BBA -
MGE X BBS**

FORMATION(S) DEMANDÉE(S) pour l'année scolaire 2025/2026

Niveau demandé (voir annexe) :

ÉTAT CIVIL - INFORMATIONS PERSONNELLES :

NOM : Prénom :
Âge : Date de naissance : / / Lieu de naissance :
Nationalité : N° de Sécurité Sociale :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Dernier diplôme obtenu :
N° d'Identification Nationale des Étudiants (INE) :
Téléphone : E-mail :
Sportif de haut niveau : ☐ Oui ☐ Non
Situation de handicap : ☐ Oui ☐ Non
Si oui, quels sont les besoins en compensation ?

ÉCOLE CHOISIE :

- ☐ IES Normandie - Rouen
☐ IES Vendée
☐ IES Vitré

STATUT(S) DEMANDÉ(S) :

- ☐ Étudiant (formation en initial)
☐ Alternance (formation en continue)
☐ VAP / VAE
☐ Autre

SITUATION ACTUELLE :

- ☐ Lycéen (précisez spécialités et classe) : Mention au bac :
☐ Étudiant (précisez filière et classe) :
☐ Salarié :
☐ Auto - entrepreneur :
☐ Demandeur d'emploi - Date d'inscription :
☐ Autre :

OPTIONS :

Projet de création ou de reprise d'entreprise : ☐ Oui ☐ Non

Incubateur (sauf pour BTS) cotisations 170 € le premier mois, puis 70 € par personne : ☐ Oui ☐ Non

Participer au BDE : ☐ Oui ☐ Non

Langue vivante 2 (sous réserve d'ouverture) : ☐ Anglais ☐ Espagnol ☐ Coréen ☐ Japonais

Langue vivante 3 (sous réserve d'ouverture) : ☐ Anglais ☐ Espagnol ☐ Coréen ☐ Japonais

REPRÉSENTANTS LÉGAUX :

Nom, Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :

Profession :

Entreprise :

Nom, Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :

Profession :

Entreprise :

CONTACT D'URGENCE :

Nom : Prénom :

Lien de parenté :

Adresse postale :

Téléphone portable : E-mail :

FORMATION

Année scolaire	Établissement	Formation suivie	Diplôme obtenu (Oui/Non)
2024 - 2025			
2023 - 2024			
2022 - 2023			
2021 - 2022			

Formation(s) complémentaire(s) :

NIVEAU DE LANGUE :

1^{ère} langue : Faible ☐ Moyen ☐ Courant ☐

2^{ème} langue : Faible ☐ Moyen ☐ Courant ☐

Autre : Faible ☐ Moyen ☐ Courant ☐

Séjour à l'étranger :

ALTERNANCE / STAGES ENVISAGÉS :

Avez-vous des contacts d'entreprises pour effectuer votre alternance / stage ?

Nom de l'entreprise : Personne à contacter :

Téléphone : E-mail :

Nom de l'entreprise : Personne à contacter :

Téléphone : E-mail :

Nom de l'entreprise : Personne à contacter :

Téléphone : E-mail :

PROJET PROFESSIONNEL :

Quel est votre projet professionnel ? Quelles compétences possédez-vous pour mener ce projet ?

VOTRE PERSONNALITÉ :

Quels sont vos centres d'intérêt (culturels, sportifs ou autres) ?

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU L'IES BUSINESS SCHOOL ?

ÉVÈNEMENTS : ☐ Salons (précisez) : ☐ Journée Portes Ouvertes ☐ Forums lycées

RELATIONS : ☐ Bouche à oreille ☐ Publicités réseaux sociaux

MÉDIAS : ☐ Presse (précisez) : ☐ Réseaux sociaux (précisez) :

☐ Facebook

☐ Instagram

☐ LinkedIn

☐ Publicité presse

☐ Recherche Internet

Autre : ☐ Précisez :

Après consultation de notre site internet et lecture de nos brochures souhaitez-vous des informations, des précisions complémentaires ?

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER ET COMPOSANT LA PRÉ-INSCRIPTION :

- ☐ CV et lettre de motivation
- ☐ Relevés de notes des 2 dernières années
- ☐ Diplômes ou attestations validés, ceux-ci devront faire l'objet d'une attestation de comparabilité auprès du centre ENIC-NARIC France (lien ci-dessous)
<https://www.france-education-international.fr/hub/reconnaissance-de-diplomes?langue=fr>
- ☐ La traduction de votre diplôme en version française
- ☐ Lettre de recommandation (facultatif)
- ☐ Pièce d'identité de l'étudiant
- ☐ Photo de l'étudiant
- ☐ Pièce d'identité du répondant financier (uniquement pour les initiaux)
- ☐ Chèque ou virement d'une valeur de 170 € correspondant aux frais d'examens qui sont non remboursable (avec le nom de l'étudiant sur le chèque ou la preuve de virement)
- ☐ Le dossier de candidature dûment rempli
- ☐ Le document «IES Business School mode d'emploi», dûment signé
- ☐ Le document d'autorisation du droit à l'image
- ☐ Le document d'accès à votre dossier scolaire
- ☐ Une attestation CPAM ou Carte Sésame Vitale
- ☐ Une attestation de responsabilité civile
- ☐ Un mandat de prélèvement SEPA
- ☐ Un RIB

Ces documents sont à envoyer par mail à :

Campus de Normandie - Rouen : admissionsrouen@ies-business-school.com

Campus Vendée : admissionsvendee@ies-business-school.com

Campus Vitre : admissionsvitre@ies-business-school.com

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés et au Règlement n° 2016/679/UE du 27 avril 2016, vous avez à tout moment un droit d'accès, de portabilité et d'effacement des données vous concernant.

J'atteste par la présente avoir pris connaissance du présent document

Fait le : / /

Signature précédée de la mention «lu et approuvé»

DOSSIER À RETOURNER PAR COURRIER OU PAR MAIL :

CAMPUS NORMANDIE - ROUEN
12 BIS AVENUE PASTEUR, 76000 ROUEN
TEL : 02 35 63 00 69

MAIL : admissionsrouen@ies-business-school.com

CAMPUS VENDÉE
6 IMPASSE NEWTON BATIMENT D, 85340, LES SABLES D'OLONNE
TEL : 02 55 89 01 25

MAIL : admissionsvendee@ies-business-school.com

CAMPUS VITRÉ
AVENUE D'HELMSTEDT, 35500 VITRÉ
TEL : 07 49 68 24 03
MAIL : admissionsvitre@ies-business-school.com

Pour toutes questions relatives au handicap vous pouvez contacter notre référente
Mme Sixtine Permentier par mail à sixtinepermentier@ies-business-school.com ou par téléphone au 02 35 63 00 69.



IES Business School

MODE D'EMPLOI

Pour étudiants Hors UE/EEE/Suisse

*Pour intégrer votre école
(à retourner signé)*

PHASE I - VOTRE PRÉ-INSCRIPTION :

Vous devez fournir pour votre pré-inscription :

- Votre CV et votre lettre de motivation.
- Vos relevés de notes des 2 dernières années.
- Vos diplômes ou vos attestations validés, ceux-ci devraient faire l'objet d'une attestation de comparabilité auprès du centre ENIC-NARIC France (lien ci-dessous)
<https://www.france-education-international.fr/hub/reconnaissance-de-diplomes?langue=fr>
- Vos lettres de recommandation (facultatif).
- Une photocopie de la pièce d'identité de l'étudiant.
- Une photo de l'étudiant.
- Une photocopie de la pièce d'identité du répondant financier (**uniquement pour les initiaux**).
- Un chèque ou virement d'une valeur de 170 € correspondant aux frais d'examens (non remboursable).
- Le dossier de candidature dûment rempli.
- Le présent document «IES Business School - Mode d'emploi», dûment signé.
- Le document d'autorisation du droit à l'image.
- Le document d'accès à votre dossier scolaire.
- Une attestation CPAM ou Carte Sésame Vitale.
- Une attestation de responsabilité civile.
- Un RIB.

Attention ! Vous ne pourrez accéder à la phase II uniquement si vous avez rempli toutes les conditions ci-dessus.

A l'issue de la phase I, vous recevrez une notification vous permettant d'accéder aux examens de sélection.

PHASE II - VOS EXAMENS, CONCOURS ET ENTRETIEN

Vous êtes convoqué(e) aux examens permettant d'analyser vos compétences, vos capacités oratoires, votre comportement, votre niveau de raisonnement.

Vous aurez :

- À expliquer votre parcours et votre projet scolaire.
- À expliquer votre parcours professionnel (y compris les stages).
- À répondre à des questions diverses.

L'accord du directeur (ou Jury selon votre note globale) permettra de passer ensuite à la dernière phase de l'inscription.

Une semaine après vos examens, vous serez invité aux tests écrits qui permettra de valider ou non votre inscription.

Examens pour les filières Bachelor 1 et 2

Test de logique et raisonnement, langues, culture générale, rédaction et créativité.

Examens pour les filières Bachelor 3 et Mastère 1 et 2

Test de logique et raisonnement, langues, test d'aptitude, rédaction et créativité.

Examens pour le Master Grande École Brest Business School

Test de logique et raisonnement, langues, test d'aptitude, rédaction, étude de cas, personnalité et créativité.

Examens pour les BTS

Culture générale, histoire, raisonnement, anglais (écrit et oral) et test de compréhension.

Examens pour le Global BBA

Test de logique et raisonnement, langues, culture générale, rédaction et créativité.

Attention ! Vous ne pourrez accéder à la phase III uniquement si vous remplissez toutes les conditions ci-dessus.

PHASE III : VOTRE INSCRIPTION DÉFINITIVE :

Un fois que vous serez admissible à l'école, vous devrez fournir :

- Les frais d'inscription d'une valeur de 200 € (par virement, encaissable et **non remboursable** pour les initiaux).
- Un acompte de **25 %** pour les formations de **Bachelors et Mastères** et la **totalité** du paiement pour les formations de **BTS** pour l'obtention d'un certificat d'inscription.
- Une demande d'autorisation du droit à l'image. (Voir Annexe)
- Une demande d'autorisation d'accès à votre dossier scolaire. (Voir Annexe)
- Attestation Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC 2025-2026) sur le site : <https://cvec.etudiant.gouv.fr> à fournir dès que le site gouvernemental sera ouvert pour l'année 2025-2026.
- Deux photos d'identité.
- Le certificat de scolarité sera disponible **après le 1^{er} jour de présence à l'école.**
- Un mandat de prélèvement SEPA

À l'issue de la phase III, vous serez en contact avec le service comptabilité pour l'édition, la signature et la mise en application de la fiche financière afin d'obtenir une attestation d'inscription définitive.

Petit vocabulaire :

Intitulé des années propres à l'IES :

- **1^{ère} année, 2^{ème} année et 3^{ème} année** => Bachelor 1 (B1), Bachelor 2 (B2) et Bachelor 3 (B3)
- **4^{ème} année et 5^{ème} année** => Mastère 1 (M1) et Mastère 2 (M2)
- **Préparation au Master Grande École** => PMGE
- **Master Grande École X Brest Business School** => MGE 1 et MGE 2 (Année de Master)
- **Global BBA 1^{ère} année, 2^{ème} année et 3^{ème} année** => BBA 1, BBA 2 et BBA 3
- **Brevet De Technicien Supérieur 1^{ère} année et 2^{ème} année** => BTS 1 et BTS 2

Rappel frais de scolarité (2025-2026) :

- Pour les contrats d'alternance : selon la branche professionnelle et le niveau, les tarifs sont différents : voir avec l'administration (gratuit pour l'alternant)

- Pour les initiaux :

Bachelor 1	Bachelor 2	Bachelor 3	Bachelor 3 Business Management
7 650 €	7 650 €	7 650 €	8 050 €

Mastère Finance / Com / Event / RH / MSE	Mastère Supply chain / Direction commerciale	Mastère Expert en patrimoine
8 350 €	8 750 €	9 050 €

BTS 1	BTS 2
5 050 €	5 050 €

MGE X BBS 1	MGE X BBS 2
11 350 €	11 350 €

BBA 1	BBA 2	BBA 3
9 650 €	9 650 €	9 650 €

Ces tarifs sont valables uniquement pour l'année scolaire 2025-2026 et uniquement à la date de communication du présent dossier.

		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE	
TITULAIRE DU COMPTE : IES NORMANDIE			
IBAN :		FR46 3000 2083 0000 0070 9272 D28	
BIC :		CRLYFRPP	
BANQUE	INDICATIF	NUMERO DE COMPTE	CLEF
30002	08300	0000709272D	28
DOMICILIATION : CL ROUEN (08300)			

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés et au Règlement n° 2016/679/UE du 27 avril 2016, vous avez à tout moment un droit d'accès, de portabilité et d'effacement des données vous concernant.

Fait à :

Le :

J'atteste par la présente avoir pris connaissance du présent document ainsi que des conditions générales annexées.

Signature(s) précédée(s) de la mention «lu et approuvé»

L'étudiant

ANNEXE :

Veuillez cocher une case pour le choix de votre formation :

BTS :

- | | |
|--|--|
| ☐ Négociation et Digitalisation de la Relation Client | ☐ Tourisme |
| ☐ Management Commercial Opérationnel | ☐ Communication |
| ☐ Professions Immobilières | |

Bachelor :

- | | |
|---|---|
| ☐ Bachelor 1 | ☐ Bachelor 2 |
| Bachelor 3 | |
| ☐ Responsable de la transition écologique et sociale | ☐ Banque et Assurance |
| ☐ Commerce | ☐ Management et Gestion d'Entreprise |
| ☐ Marketing | ☐ Ressources Humaines et RSE |
| ☐ Communication Digitale | ☐ Événementiel |
| ☐ Tourisme | ☐ Immobilier |
| ☐ Finance | ☐ Business Management |

Mastère :

- | | |
|--|--|
| ☐ Marketing et Communication Digitale | ☐ Marketing et Communication Évènementielle |
| ☐ Management et Stratégie Financière | ☐ Manager en Ressources Humaines |
| ☐ Management et Stratégie d'Entreprise | ☐ Management Stratégie et Direction Commerciale |
| ☐ Management Supply Chain et Stratégie d'Entreprise | ☐ Management Gestion de patrimoine |

BBA :

- ☐ BBA 1
- ☐ BBA 2
- ☐ BBA 3

Master Grande École X BBS:

- ☐ MGE 1
- ☐ MGE 2



IES Business School

Autorisation d'utilisation de l'image d'une personne

Je soussigné(e) :

Né(e) le : / / à

Et demeurant au :

.....
.....

☐ Autorise

☐ N'autorise pas

L'IES Business School à enregistrer, utiliser, diffuser et reproduire, à titre gratuit et non exclusif, et sans limitation de temps, des photographies me représentant et fournies à mon inscription ou prises lors de ma scolarité et des événements extra-scolaires organisés ou en lien avec l'IES ou ses associations, ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, à des fins d'enseignement et de recherche, culturelles ou scientifiques ou d'exploitation commerciale.

Les photographies susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants :

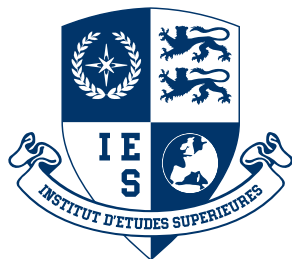
- Élaboration de la carte étudiant, d'un trombinoscope interne et d'un annuaire ;
- Publication dans une revue, ouvrage ou journal, numérique ou papier ;
- Publication pour une publicité, quel qu'en soit le support ;
- Présentation au public lors d'expositions, de salons, sous formes de brochures, affiches, vidéos, illustrations ;
- Diffusion sur le site web de l'école ou tout site en lien avec l'école, y compris les réseaux sociaux.

Les utilisations susvisées ne pourront en aucun cas porter atteinte à la vie privée et à la réputation de la personne. Elles n'entraînent aucune rémunération directe ou indirecte, présente ou future.

Vous conservez le droit de demander une rectification, mise à jour ou retrait de la présente autorisation ou d'une photographie en contactant l'adresse suivante : communication@ies-business-school.com.

Fait à, le/...../.....

Signature



IES Business School

Autorisation d'accès au dossier scolaire

Je soussigné(e) :
Né(e) le : / / à
Et demeurant au :
.....

☐ Autorise ☐ N'autorise pas

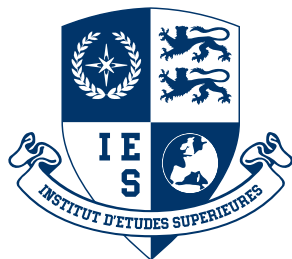
L'IES Business School à transmettre les informations incluses dans mon dossier scolaire, comprenant notamment mes résultats et mes absences, à :

Nom : Prénom :
Lien (familial...) :
Adresse e-mail : Téléphone :

Vous et la personne bénéficiaire de l'autorisation conservez le droit de demander une rectification, mise à jour ou retrait des informations personnelles contenues dans la présente autorisation en contactant l'adresse suivante : communication@ies-business-school.com.

Fait à , le/...../.....

Signature



IES BUSINESS SCHOOL

École de commerce et de management

Conditions générales

1. Le montant des frais de scolarité est fixé pour l'année tel que figurant sur le dossier d'inscription en fonction du mode de paiement choisi. Ce montant est ferme et non négociable. Les prix s'entendent en euros et nets de taxes. L'Etablissement n'est pas soumis à TVA, conformément à l'article 293 B du Code général des impôts. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation, ainsi que les frais bancaires pouvant être occasionnés par le mode de paiement choisi sont à la charge exclusive de l'Etudiant ou de son répondant financier.
2. Le montant des frais de scolarité couvre les frais d'études dans l'Etablissement. Aucun supplément n'est dû pour les contrôles organisés au sein de l'Etablissement, pendant l'année scolaire.
3. Le montant des frais de scolarité n'inclut pas les frais d'inscription ou de réinscription lorsqu'ils sont applicables, la cotisation à la Sécurité sociale, à une Mutuelle, les fournitures scolaires personnelles, la contribution au Bureau des Etudiants, la contribution Alumni, l'inscription aux Corpo et la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).
4. L'inscription ne sera définitive qu'après réception du dossier d'inscription complet, signé et accompagné du versement des frais d'inscription et/ou acompte le cas échéant. L'acompte (sous réserve de prise en charge par l'entreprise) sera restitué aux apprenants ayant signé un contrat de professionnalisation ou un contrat d'apprentissage.
5. Les étudiants sont assurés contre les accidents dans l'Etablissement conformément aux conditions de police d'assurance souscrite par l'Etablissement.
6. L'Etablissement s'engage à dispenser un enseignement comportant des cours, dans les formes, dates et lieux prévus par lui dans le cadre d'une obligation de moyens. Il se réserve cependant le droit de le modifier ou de le supprimer en remboursant dans ce dernier cas les sommes perçues sans indemnités.
7. Les supports de cours, quel que soit leur forme ou leur contenu, mis à la disposition de l'Etudiant par quelque moyen que ce soit, sont protégés par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle. L'Etudiant s'interdit de les reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, de les partager, de les adapter, modifier, traduire, représenter, commercialiser ou diffuser auprès de personnes tierces à la formation.
8. Annulation - Résiliation par l'étudiant ou son répondant financier : Par lettre recommandée ou par simple déclaration contre récépissé à la comptabilité de l'Etablissement, le répondant financier signataire du contrat d'études peut décider de l'annulation ou de la résiliation de l'inscription :
 - a) Avant la rentrée, la date de rentrée étant fixée par la direction. En cas d'annulation avant le début des cours, seuls les frais liés à l'inscription sont conservés par l'Etablissement, les autres frais étant intégralement remboursés. Toutefois aucun remboursement ne pourra être exigé avant la première quinzaine d'octobre.
 - b) Et dans les 14 jours de la signature ou de la remise du contrat d'études et lorsque le paiement en plusieurs échéances a été choisi : l'intégralité des sommes versées sera remboursée.
 - c) En cas de refus de visa, et sous réserve d'en apporter la preuve officielle, l'intégralité des sommes versées sera remboursée, à l'exception des frais d'inscription, de pré-inscription et d'examen.
 - d) Après la rentrée, le répondant financier devra payer les frais de scolarité au prorata de la durée de cours passée depuis le début de l'année scolaire incluant le semestre en cours dans sa totalité, le premier semestre se terminant au 31 janvier de l'année en cours, et sous réserve de justifier d'un motif légitime impérieux empêchant la poursuite de la formation, notamment pour motif lié à l'état de santé.
9. Annulation par l'Etablissement :
 - Dans le cadre du règlement intérieur ou du non-respect des échéances.
 - Lorsque l'effectif de 8 étudiants n'est pas atteint 15 jours avant la date de la rentrée scolaire pour la classe dans laquelle l'étudiant est inscrit, l'Etablissement peut être conduit à proposer une prestation de remplacement au moins équivalente ou à annuler l'inscription. Dans ce cas, l'intégralité des sommes perçues sur les frais de scolarité sera remboursée.
 - Conformément à l'article 1231-5 du Code civil, lorsque l'Etablissement ne sera pas ou plus en mesure de fournir sa prestation en cours d'année scolaire, la résiliation de l'inscription sera prononcée et les sommes correspondant aux prestations non servies seront remboursées.
10. Toute absence non excusée de l'apprenant pendant plus de deux semaines consécutives sera considérée comme résiliation définitive du présent contrat d'études. En cas d'annulation ou de résiliation de l'inscription, à quelque moment que ce soit, le solde des sommes dues en application des présentes conditions générales est immédiatement exigible. Cette disposition est également valable en cas d'abandon des études en cours d'année.
11. En cas de report de présentation en jury de certification (prévue au mois de novembre suivant la fin de chaque année scolaire) ou de la soutenance de fin d'année, une somme forfaitaire de 700 euros sera facturée en complément des frais de scolarité prévus au contrat financier. Des frais supplémentaires imposés par le certificateur peuvent s'appliquer.

12. En cas de redoublement, les frais de scolarité appliqués seront ceux correspondant à la nouvelle année scolaire et seront soumis à la signature d'un nouveau contrat financier. Un nouvel échéancier sera alors fixé, selon les conditions générales applicables à sa date d'élaboration. En cas de redoublement partiel, une partie des UE, blocs de compétences ou modules étant définitivement validés, une somme forfaitaire de 500 € par UE, bloc ou module sera facturée au titre des frais de scolarité de l'année de redoublement.

13. Le répondant financier s'engage à respecter les modalités de paiement auxquelles il s'est engagé dans le contrat financier. Il s'engage à informer le service financier de toute modification de sa situation pouvant impacter le règlement des frais de scolarité.

14. Le passage en année supérieure est conditionné au règlement, dans sa totalité, des frais de scolarité. Aucun document lié à la scolarité de l'Etudiant, notamment bulletin de notes, attestation de scolarité ou d'inscription, attestation de réussite, convocation aux examens et aux soutenances, ne sera délivré tant que l'ensemble des sommes arrivées à échéance n'aura pas été réceptionné par l'Etablissement. Si l'ensemble des frais de scolarité n'a pas été réglé au moment du passage en jury de certification, l'Etablissement se réserve le droit de reporter la présentation du dossier de l'Etudiant audit jury, l'article 11 s'appliquant alors.

15. Les versements des frais de scolarité selon l'échéancier prévu seront effectués au plus tard dans les huit jours après la date fixée. Au-delà de ce délai, l'échéance sera majorée d'une indemnité forfaitaire de 9 % sans qu'il soit nécessaire pour l'Etablissement d'effectuer une quelconque mise en demeure. Toutefois, une lettre de mise en demeure dans les 15 jours après la date de l'échéance pourra déboucher sur des mesures administratives pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive indépendamment de la poursuite du recouvrement des sommes dues.

16. Ne seront admis à se présenter aux contrôles semestriels, aux soutenances et aux examens que les étudiants à jour du règlement de leurs frais de scolarité qui devront être payés avant le 28 février de l'année d'études d'inscription.

17. Chaque étudiant(e) effectuera les stages obligatoires et se conformera au règlement intérieur de l'Etablissement. Il respectera l'image de l'Etablissement à l'extérieur de celui-ci, y compris en période de stage.

18. L'Etudiant est informé que l'Etablissement est amené à traiter ses données personnelles dans le cadre de sa scolarité et l'ensemble des activités, y compris externes, qui peuvent être organisées en lien avec l'Etablissement. A ce titre, l'Etudiant est informé que ses données personnelles pourront être transmises aux institutions publiques (Académie dont dépend l'Etablissement) et au certificateur de la formation, dans le but exclusif de garantir sa formation et l'obtention de son diplôme. L'Etudiant peut prendre connaissance de la notice d'information relative au traitement des données personnelles à l'adresse suivante : <https://www.ies-business-school.com/donnees-personnelles>. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement n° 2016/679/UE du 27 avril 2016, vous avez à tout moment un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données vous concernant.

19. Le bénéfice de tous ces avantages sera acquis pour autant que seront respectées les présentes conditions ainsi que le règlement intérieur de l'Etablissement.

20. L'Etablissement se réserve la possibilité d'apporter des modifications aux présentes conditions générales. L'Etudiant en sera avisé par écrit, 7 jours au moins avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions générales.

21. Toutes éventuelles tolérances de l'Etablissement aux présentes conditions générales ne peuvent en aucun cas être considérés, quelle que soit la fréquence ou la durée, ni comme une modification ou suppression des conditions d'utilisation, ni comme génératrice d'un droit quelconque, ni comme renonciation à se prévaloir de l'une quelconque desdites conditions.

22. Les présentes conditions générales sont élaborées en langue française. En cas de traduction de ces dernières, la présente version française prévaudra sur toute autre version, et notamment en cas de difficulté d'interprétation.

23. En cas de difficulté d'interprétation et/ou d'exécution des présentes conditions, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute procédure judiciaire. En tout état de cause, tout litige relèvera de la compétence exclusive des juridictions françaises.

Toute absence non excusée de l'apprenant pendant plus de deux semaines consécutives sera considérée comme une résiliation définitive du présent contrat d'études. En cas d'annulation ou de résiliation de l'inscription, à quelque moment que ce soit, le solde des sommes dues en application des présentes conditions générales est immédiatement exigible. Cette disposition est également valable en cas d'abandon des études en cours d'année.

Le bénéfice de tous ces avantages sera acquis pour autant que seront respectées les présentes conditions ainsi que le règlement intérieur de l'école.